

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
SEANCE DU 21 JUIN 2021****Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Absents : 3

**Date de la convocation**

14/06/2021

**Date d'affichage**

22/06/2021

**Exécutoire**

22/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de juin à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

**Présents :** ARIZIO Jacques - BELLEMIN Franck - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas – GACHET Laurent - MEUNIER Luc  
- PROVENT Marlène - TORRES Rémi

**Absents :** CAILLE Anthony – GACHET Anthony - REGOTTAZ Françoise

**Pouvoirs :** REGOTTAZ Françoise donne pouvoir à CHALAND Claudine

**Secrétaire de séance :** TORRES Remi

**Ouverture de séance : 20H00.**

**2021/20 : Demande de subvention de l'association Les Vaches Folles.**

Monsieur le Maire informe que l'association « *Les Vaches Folles* » souhaite organiser sous l'égide de l'association de Curienne « *La Culturienne* » trois projections de films et documentaires avec l'association « *Cinécyclo* » (*association culturelle et d'éducation populaire. Son concept : un cinéma itinérant à vélo, électriquement autonome grâce à l'énergie humaine.*) Les projections se dérouleront respectivement à Curienne, à La Thuile et à Puygros du 1<sup>er</sup> juillet au 3 juillet 2021.

Les associations ont demandé une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes, au Parc Naturel Régional des Bauges, ainsi qu'aux trois communes concernées par la diffusion. Leur demande de subvention pour la commune de Puygros s'élève à 100 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accorder à l'Association *Les Vaches Folles* la subvention de 100 euros pour la projection de *Cinécyclo* sur le stade de football de la commune. Cette dépense sera imputée au budget sur le compte 6574.

**En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 100 euros à l'association *Les Vaches Folles*. Cette dépense sera imputée au compte 6574.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention.

**2021/21 : Programme des travaux à réaliser en Forêt communale de Puygros. Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 100 euros à l'association *Les Vaches Folles*. Cette dépense sera imputée au compte 6574.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention.

**En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- **SOLICITER** l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- **DEMANDER** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

**Aucune question diverse.**

**La séance est levée à 20h20.**

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi TORRES**



**Le Maire,  
Monsieur Luc MEUNIER**

